

## DÉCISION DU MAIRE N° 2025/11/173

**Objet :** 173 - Marché n° VN25039-1B – Réfection des logements de l'école de la Tour aux Raines pour la création de bureaux – Lot 2 Cloisons et menuiseries intérieurs

La Maire de la commune de VIRE NORMANDIE,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 21 février 2024 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal,

Vu le code de la commande publique,

Vu la proposition présentée par l'entreprise SARL EFC<sup>2</sup>

### Décide

De signer le marché n° VN25039-1B – Réfection des logements de l'école de la Tour aux Raines pour la création de bureaux – Lot 2 Cloisons et menuiseries intérieurs avec l'entreprise Atelier Copeaux & Co, SIRET 797 753 258 000 38, domicilié au 30 route de Mortain, 50670 SAINT POIS.

Le montant des travaux est fixé à 12 271,04 € HT.

Il est décomposé comme suit :

	Montant HT
Offre de base	5 791,04 €
PSE placards	6 480,00 €

L'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du marché. La durée global d'exécution des travaux est de 3 mois (période de préparation de 1 mois comprise).

Fait à Vire Normandie, le 27 novembre 2025

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251208-173-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/12/2025

Publication : 08/12/2025

Nicole DESMOTTES

Le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir  
devant le Tribunal Administratif de CAEN  
dans un délai de deux mois à compter  
de sa notification ou de sa publication.

Décision du Maire n°2025/11/173 du 27 novembre 2025

